

---

# UN ACADEMICIEN CAPTIF A ALGER

(1674-1675)

---

(Suite. — Voir le n° 154)

---

« Trois semaines après, une barque de Marseille étant  
» sur son départ, il fut rappelé devant le Dey avec le  
» Capitaine, qui, par ordre du Dey, lui rendit vingt  
» médailles d'or antiques, et deux cents médailles d'ar-  
» gent, qu'on avait trouvées dans sa valise. Il s'embarqua  
» donc le lendemain, quatre mois et demi après sa  
» prise, laissant les autres François dans l'espérance  
» d'un semblable retour. La barque, ayant fait voile,  
» avança pendant deux jours avec un vent favorable,  
» mais, à la fin, un matelot, qui étoit au haut du mât,  
» cria qu'il voyoit un vaisseau qui avait le vent sur eux.  
» Le pilote, montant aussitôt lui-même, découvrit que  
» c'étoit un corsaire de Salé avec une barque de prise;  
» ce qui le fit résoudre à mettre la sienne en poupe pour  
» fuir en Espagne. Comme M. Vaillant savoit la misère  
» des esclaves, et particulièrement de ceux qui l'étoient  
» à Salé (1), il forma un dessin tout à fait extraordinaire,

---

(1) Les esclaves, que leur mauvaise fortune conduisait sur les côtes occidentales du Maroc, étaient, en effet, à beaucoup près, les

» qui fut d'avalier les vingt médailles d'or qu'il avoit sur  
 » luy, pour se faire quelque ressource dans les neces-  
 » sitez, qu'il prévoyoit lui devoir arriver, et, dès que le  
 » corsaire fut proche presque à portée du canon, il ne  
 » manqua pas de l'exécuter (1). Les autres passagers  
 » étoient de même dans la dernière consternation par les  
 » affreuses idées de l'esclavage dont ils étoient menacés,  
 » lorsqu'une bourrasque, s'étant tout d'un coup levée,  
 » elle écarta le bâtiment de Salé.....

» Cependant, comme il avoit avalé tant de médailles  
 » d'or, qui luy pesoient fort à l'estomac, il demanda avis  
 » à deux médecins qu'il rencontra sur le chemin d'Avi-  
 » gnon. L'accident leur parut singulier, et ils ne demeu-  
 » rèrent pas d'accord du remède, l'un proposant des  
 » purgatifs, et l'autre des vomitifs (2); et dans cette in-  
 » certitude il ne fit rien, et poursuivit son chemin jus-  
 » qu'à Lyon, où il en fit quelques-unes par dessous, de  
 » même qu'auparavant à Saint-Vallier, après avoir mangé  
 » des épinars. Il fut d'abord rendre visite à M. Dufour,  
 » son amy, et se présentant devant luy avec sa barbe et  
 » son habit d'esclave, il fut obligé de dire son nom.

plus misérables de tous. Sans parler même de ce qu'ajoutait à la tristesse de leur sort le fanatisme excessif de la population, ils devaient renoncer presque absolument à tout espoir de rachat ou de fuite, et se voyaient, en outre, privés des secours que les Consuls chrétiens et les Rédemptoristes accordaient à leurs coreligionnaires dans les ports barbaresques du rivage méditerranéen.

(1) C'était un usage commun parmi les captifs, et ce passage est à rapprocher des lignes suivantes, extraites du rarissime ouvrage de René des Roys, captif à Alger en 1642 (*L'Odyssee, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages, etc.*). « Quelques-uns avalèrent des pis-  
 » toles, écus d'or et autres pièces de monnaie qui, plus facilement se  
 » plient et se bossellent. Enfin, la chrysophagie fut si commune,  
 » que, nonobstant l'abondance confuse d'un chagrin désespéré, qui  
 » assiégeoit toutes les facultez de mon âme, et principalement ma  
 » mémoire, il me souvint, pour me consoler, de l'hémistiche : *Auri  
 » sacra fames !* » (XXII<sup>e</sup> Rencontre).

(2) O Molière!

» Après s'être embrassés, il luy fit le récit de ses aventures, et n'oublia pas la particularité des médailles. M. Dufour (1), qui est universellement curieux des belles choses, par le commerce qu'il entretient avec les curieux en Europe et en Asie, a fait aussi un beau recueil de médailles. Il demanda à M. Vaillant la qualité des siennes, et si elles étoient du Haut-Empire, qui sont les plus pesantes. Celuy-cy luy en fit voir l'échantillon, et luy assura qu'elles étoient toutes des premiers empereurs.

» Mais est-il possible, luy dit M. Dufour, qu'un homme d'esprit et un habile médecin comme vous, ait osé charger son estomac d'un poids si considérable de cinq ou six onces, et d'une matière si solide ? — « Vous parlez, luy répliqua-t-il, comme un homme qui est à son aise dans son cabinet, et qui n'envisage que de cent lieues loin les malheurs de l'esclavage. Si vous aviez été en ma place, vous auriez peut-être avalé, non seulement les médailles, mais la barque même, s'il avait été possible, pour adoucir les amertumes de la captivité. » M. Dufour, qui avoit acheté en même tems cinq médailles que son amy luy avoit montrées, fit aussi marché d'un Othon d'or, et de quelques autres qu'il avoit encore dans le corps; négoce dont il ne s'étoit peut-être jamais parlé. Il s'y accorda pour la rareté du fait, et, ayant pris congé de luy, il se résolut de partir le lendemain par le coche ; mais, par

---

(1) *Philippe Sylvestre Dufour*, né à Manosque en 1622, mort en 1687, à Vevey (Suisse) où il avait été forcé de se réfugier à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, après avoir vu confisquer ses biens. Il était l'ami intime de Jacob Spon, qui partagea son exil, et entretenait une correspondance assidue avec les plus célèbres voyageurs de son temps. (Tavernier, Chardin, Bonnetcorse, etc.) Il a laissé quelques ouvrages, dont le plus connu est le livre intitulé : *De l'usage du café, du thé et du chocolat* (Lyon, 1674, in-12).

» bonheur, il acheva de les rendre avant que de s'embarquer, et les remit à l'acheteur (1).

---

Il semblerait que cette aventure, dans laquelle M. Vaillant venait de risquer deux fois de suite en peu de mois sa liberté et sa vie, eût dû le dégouter des longs voyages ; il n'en fut pourtant rien, et nous devons croire que sa passion de numismate l'emporta sur les appréhensions légitimes qu'il eût pu concevoir. Nous savons, en effet, que, sans compter ses savants pèlerinages en Sicile et en Grèce, il ne visita pas moins de douze fois l'Italie, et, dans l'intervalle, parcourut, à deux reprises différentes, l'Angleterre et la Hollande. Il nous reste à voir ce que devinrent ses compagnons d'infortune, et comment se termina le différend qui avait failli le faire retenir captif. Dès son arrivée à Paris, il avait remis à la Cour les lettres du Dey dont il était porteur, et rendu compte de tout ce qu'il avait vu et entendu. De nouveaux ordres furent envoyés à Marseille pour faire hâter la libération des Algériens : mais ce ne fut cependant que le 14 février 1676 que ces malheureux purent revoir leur patrie. Encore ne les renvoya-t-on pas tous (2), et nous allons voir, par la lecture d'une lettre de notre Consul, de quelle façon singulière étaient dénaturées les prescriptions Royales. A la date du 21 février 1676, M. Le Vacher écrivait aux Échevins de Marseille la lettre suivante :

---

(1) On retrouve tous ces détails dans l'*Éloge de M. Vaillant*, prononcé devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. de Boze, au mois de novembre 1706. (*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> partie, p. 44, etc.)

(2) Dans l'intervalle, et pendant les négociations, une autre barque algérienne, qui était venue s'échouer près de La Rochelle, avait subi le même sort que celle de Port-Vendres.

MESSIEURS,

« Les Turcs que vous avez envoyés de la part du Roy  
 » arrivèrent ici le 14 de ce mois, à la réserve d'un  
 » vieux, âgé, dit-on, de plus 90 ans, qui est mort dans le  
 » passage. J'ay rendu votre lettre au Dey, auquel elle  
 » a été très agréable; il a néanmoins été extrêmement  
 » irrité, et tout le Divan, de ce que, des Turcs qui ont  
 » été renvoyés, il ne s'en est trouvé qu'une partie de  
 » ceux qu'ils avoient demandés à M. Arvieux lorsqu'il  
 » étoit ici, et que les autres aient été retenus sur les  
 » galères, pour lesquels on a renvoyé des Mores inva-  
 » lides (1); ils avoient délibéré de retenir les plus consi-  
 » dérables des François qui étoient détenus ici, et de  
 » renvoyer les autres en France, ou bien de les vendre  
 » tous : et, de l'argent qui proviendrait de leur vente,  
 » acheter autant de François invalides et les renvoyer  
 » en France : ce que, par la miséricorde de Notre  
 » Seigneur, j'ay empêché, leur représentant que ce pro-  
 » cédé ne pourroit produire qu'un très mauvais effet  
 » à la paix établie et conservée depuis tant d'années  
 » entre la France et ce Royaume; et que, s'ils le trou-  
 » voient bon, j'écrierois en France, et y enverrois un  
 » rôle des Turcs qu'ils avoient demandé au sieur  
 » Arvieux, où on reconnoitroit ceux qui avoient été ren-  
 » voyés, et ceux qui avoient été détenus, pour lesquels  
 » on a renvoyé des mores invalides; et notre Invincible  
 » Monarque ayant, par ce moyen, été informé qu'on  
 » auroit, en ce rencontre, agi contre ses ordres et son  
 » intention, il en feroit justice indubitablement; ce  
 » qu'ils trouvèrent bon; par ce moyen, et une donative

---

(1) C'est toujours le même procédé : on conserve aux galères les captifs propres au service de la rame, et on renvoie quelques infirmes et quelques vieillards. Il faut qu'on juge mal de l'intelligence des Algériens, si l'on croit qu'ils se laisseront duper par un artifice aussi naïf.

» de 1,729 pièces de huit (1), à la paye des soldats, irri-  
 » tés de ce que leurs camarades avoient été retenus,  
 » et qu'on avoit renvoyé à leur place des Mores inva-  
 » lides; tous les François qui étoient détenus, et trois  
 » jeunes matelots de Provence, nouvellement pris sur  
 » une barque génoise, repassant en France après avoir  
 » été pris par les Majorquins, m'ont été remis, lesquels  
 » repassent à Marseille sur la présente barque, qui en  
 » rapporté les Turcs.

» J'ay envoyé à M. le marquis de Seignelay un rôle  
 » des Turcs que le Dey et le Divan ont demandés à  
 » M. Arvieux; et, comme ils prétendent incessamment  
 » que ceux qui ont été retenus soient renvoyés ici au  
 » plus tôt, avec tous ceux de ce pays qui ont fui d'Es-  
 » pagne ou d'Italie en France, et qui ont écrit d'y avoir  
 » été retenus et mis aux Galères.

» J'ay, Messieurs, depuis le départ de M. Arvieu de  
 » ce pays, entretenu la plupart de ces pauvres François  
 » qui repassent en France, tant pour le vivre que le  
 » vêtir, parce que les Turcs ne leur ont rien submi-  
 » nistré pendant leur détention, de sorte que, pour leur  
 » subsistance, des dettes que quelques-uns ont contracté,  
 » et pour avoir contribué 224 piastres à la donative (2)  
 » faite pour obtenir leur liberté, j'ay avancé 670 pièces  
 » de huit. Je ne croy pas, Messieurs, qu'en servant le  
 » public par les fonctions indignes d'une personne de  
 » mon caractère (3), en l'absence d'un Consul, pour  
 » pouvoir conserver la paix si considérable à votre com-  
 » merce, vous permettiez que je souffre la perte de cette

(1) La *pièce de huit* (réaux) valait environ 2 fr. 50. C'est donc une somme de 4,300 fr. environ que réclama la milice, pour ne pas s'opposer au départ des prisonniers.

(2) Dans ces cas là, on se cotisait entre le Consul, les résidents français et ceux des captifs qui pouvaient donner quelque chose.

(3) M. Le Vacher fait allusion à sa dignité de Vicaire Apostolique : il faut ajouter qu'il ne cessait de demander à être remplacé dans les fonctions de Consul, qu'il n'avait acceptées qu'à contre cœur.

» somme ; j'espère que vous la rendrez au Supérieur de  
 » notre maison, le Supérieur des prêtres de la Congrégation de la Mission à Marseille, et que vous m'en  
 » ferez aviser par la première commodité (1).

» Les corsaires d'ici ont pris l'année précédente  
 » environ 1,500 chrétiens de différentes nations, la plupart Portugois ; n'étoit la paix que nous avons, nous  
 » auroient apporté grand nombre de bâtiments françois qu'ils ont rencontré, auxquels n'ont rendu aucun acte  
 » d'hostilité.

» Un Envoyé d'Hollande est arrivé ici depuis quelques  
 » mois pour demander la paix, qu'il n'a pu obtenir, quelque instance qu'il ait faite, et quelques donatives très  
 » considérables qu'il s'est efforcé de donner pour ce sujet. Le Dey luy a depuis quelques jours ordonné de  
 » se retirer ; il en a avisé Monseigneur le Prince d'Orange et Messieurs des États qui l'ont envoyé ; il n'attend  
 » que leur réponse et quelque vaisseau de sa Nation pour se rembarquer.

» Je suis, Messieurs, etc. »

---

Deux pièces sont jointes à cette lettre : l'une assez curieuse, est la *Note des dépenses faites par nous, Jean Le Vacher, Vicaire Apostolique, pour la provision de la tartane de patron Antoine Veneau, du Martigues, sur laquelle ont passé les vingt-deux Turcs envoyés*

---

(1) On voit ici la suite du système dont nous avons déjà constaté les vices : le commerce de Marseille a déjà dû faire les frais de la réparation de l'injustice des gens de Port-Vendres et du major de Collioure : le voilà maintenant mis en demeure de payer de nouveau, pour la relaxation de ceux que la Régence avait arrêté par représailles. On ne semble pas se douter qu'il viendra un moment où les négociants se laisseront de donner leur argent pour couvrir les erreurs d'autrui.

par Messieurs les Échevins de la ville de Marseille et repassé les passagers françois qui étoient détenus en cette ville d'Alger.

La provision se compose : d'un quintal de baccala (morue), quatre quintaux et quart de biscuit, cinquante-cinq livres de *couscoussou*, soixante de riz, une cruche d'huile et une de beurre, le tout coûtant 23 piastres, 9 temins, 5 aspres, soit, en monnaie de France 70 livres, 8 sous, 3 deniers.

La seconde pièce est : un *Rôle des Francois qui étoient détenus en la ville d'Alger et qui ont repassé en France au mois de février de la présente année, mil six cent septante-six, sur la barque nommée St-Anne-St-Joseph, commandée par patron Antoine Veneau...*

Ce rôle comprend les noms de vingt-sept captifs ; parmi eux, on remarque un nommé Louis Ricard, de Beauvais, compatriote, et probablement domestique de M. Vaillant : celui-ci est l'objet d'une mention particulière, libellée ainsi qu'il suit : JEAN VAILLANT, de la ville de Beauvais, s'est embarqué le quatorzième de mars de l'année précédente, mil six cent septante-cinq, par l'ordre du Day de la sus dite ville d'Alger pour porter les lettres du Divan au Roy.

La lettre du Consul (1) est intéressante à plus d'un point de vue, et c'est ainsi qu'elle nous a paru digne d'être reproduite en entier ; elle nous apprend quels agissements on croyait pouvoir employer envers les Algériens ; comment on s'emparait sans aucun droit de leurs nationaux fugitifs ou naufragés pour les condamner à l'esclavage et au supplice des galères ; tout cela, au moment même où le P. Le Vacher, peu suspect de partialité pour les *Infidèles*, nous affirme que la marine française était respectée, à l'exclusion de toute autre. Nous pouvons encore y voir quelle longanimité mon-

---

(1) Cette lettre et les deux pièces citées appartiennent aux *Archives de la Chambre de Commerce de Marseille*, AA, art. 467.



trent ceux que nous traitions si volontiers de forbans, et qui répondent par la délivrance de tous leurs prisonniers aux procédés plus que douteux dont ils venaient d'être l'objet. Le fait est loin d'être isolé et nous avons eu l'occasion de citer de nombreux exemples (1) d'errements de ce genre dans l'*Histoire de nos Relations avec la Régence*. Mais les conséquences de cette dernière infraction devaient être plus graves que jamais. On s'entêta à ne pas rendre les Turcs injustement détenus, estimant « qu'il était indigne de la grandeur du Roy de » *traiter avec de la canaille et des corsaires* (2). » Les Algériens perdirent patience, et, le 18 octobre 1681, la rupture fut déclarée en plein Divan. Six semaines après, le 29 novembre, ils avaient déjà fait vingt-neuf prises françaises estimées à 250,000 écus et trois cents esclaves ! En 1682, ils accordaient aux Anglais et aux Hollandais une paix qu'ils leur avaient toujours refusée, et nous suscitaient ainsi une concurrence redoutable pour le négoce du Levant. Enfin, malgré les exhortations du Consul et les lamentations du Commerce tout entier, la guerre fut résolue, et le drame se dénoua par le double bombardement d'Alger, l'écrasement inutile de quelques masures, l'horrible supplice du P. Le Vacher et de vingt-deux résidents français. Mezzomorto qualifia en

---

(1) Il y a, à ce sujet, une terrible lettre du Cardinal de Richelieu à M. de Sourdis (29 août 1636) ; on y trouve les lignes suivantes :  
 « Le Commissaire Pastoureau s'en va conduire à Marseille deux cent  
 » trente ou quarante Turcs et Mores qui ont été pris aux côtes de  
 » Brouage et de la Rochelle, pour être après, distribués sur les ga-  
 » lères. Lorsqu'ils y seront arrivés, vous ferez ce qu'il faut pour  
 » cela. ....  
 » Cependant, attendu qu'on a fait croire auxdits Turcs et Mores qu'on  
 » ne les menait à Marseille qu'à fin de les embarquer sur quelques vais-  
 » seaux de l'armée navale pour les repasser en leur pays, ce à quoi ils  
 » s'attendent, vous tiendrez mes desseins secrets, sans en parler à  
 » personne, de crainte, qu'en ayant avis, ils ne se sauvassent, etc. »

(2) Lettre de M. Dussault, citée dans les *Memoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 334.

peu de mots cette ruineuse expédition de Duquesne, aussi vaine dans ses résultats qu'elle avait été inique dans ses motifs : en apprenant de la bouche de M. Dussault (1) ce qu'elle avait coûté à la France, il leva les épaules, et ne put s'empêcher de dire ironiquement : « Pour la moitié de cette somme, j'aurais moi-même brûlé la ville toute entière ! »

H.-D. DE GRAMMONT.



---

(1) M. Dussault était Gouverneur du Bastion de France ; après le bombardement de 1683, il reçut l'ordre de se rendre à Alger, et d'y accommoder les affaires, en l'absence d'un Consul.